Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260128-CA_2026_014-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : lundi 26 janvier 2026	N° DE L'ACTE : CA- 2026-014

Le lundi 26 janvier 2026, à 16H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : mardi 13 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 97 titulaires - 49 suppléants

Présents : 66 – Procurations : 10 – Voix délibératives : 76

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Didier LECHIEN, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Mickaël CHEVALIER, Gérard VILT, Bruno RICARD, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Patrice GAUTIER, Laurence GALLEE, Jérémy DAUPHIN, Christophe OLLIVIER, Philippe GUESDON, Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER, Gaétan ACCOH, Yves BRUNET, Céline ENGEL, Quentin RENAULT, Marie-Claire DOUENAT, Dominique BRIAND, Eliane LUCAS, Brigitte BALAY- MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Stella CORBES, Didier DERU, Françoise DESPRES, Laurence LE DU-BLAYO, Odile MIEL-GIRESSE, Roger COSTARD, Géraldine LUCAS, Didier SAILLARD, Sandrine DEUTSCHMANN, Jean-Paul GAINCHE, Didier MORAIN, Mathilde PILLOT, Isabelle RICHEUX, Jean-René CARFANTAN, Marie-Jeanne DESPRES, Yann GODET, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Nicole VILLER, Michel DAUGAN, Anne CHARRE, Françoise LEOST-TREMEL, Dominique PERCHE, Jean-Louis NOGUES, Ronan TRELLU, Marie-Madeleine MICHEL, Gilles COUPU, Martial FAIRIER, Dominique RAMARD, Michel DESBOIS, Jean-Yves VILLALON, Loïc LORRE, Evelyne THOREUX, Olivier NOEL, Didier IBAGNE, Françoise HEDE, Pascal GODET, Jean-Luc BOISSEL

Conseillers communautaires suppléants présents : Olivier BOIXIERE

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : René DEGRENNE pouvoir à Brigitte BALAY- MIZRAHI, Yannick HELLIO pouvoir à Didier LECHIEN, Matthieu JOUNEAU pouvoir à Odile MIEL-GIRESSE, Alain BROMBIN pouvoir à Loïc LORRE, Gérard BERHAULT pouvoir à Gaétan ACCOH, Arnaud CARRE pouvoir à Michel DAUGAN, Patrick BARRAUX pouvoir à Michel DESBOIS, Sylvie VADIS pouvoir à Thierry ORVEILLON, Solenn MESLAY pouvoir à Yves BRUNET, Cécile METAYE-BRUNET pouvoir à Marie-Claire DOUENAT

Secrétaire de Séance : Suzanne LEBRETON

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260128-CA_2026_014-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 26 JANVIER 2026	DELIBERATION
	Transports et Mobilité	N° DE L'ACTE : CA- 2026-014
MOBILITES		
Objet : Transports scolaires - Achat cartes Korrigo vierge - Convention d'adhésion à la Centrale d'achat Mégalis - Signature		

Rapporteure : Madame Anne-Sophie GUILLEMOT

La Centrale d'Achats du Syndicat Mixte Mégalis Bretagne facilite les achats de produits et services à des tarifs préférentiels, réservés à ses adhérents et conventionnés, grâce à ses actions de mutualisation par le biais de marchés publics pour des achats en volume.

Dans le cadre de la convention de partenariat signée avec Mégalis Bretagne, Dinan Agglomération peut accéder au catalogue de sa Centrale d'Achats sous condition de la signature de la convention d'accès jointe en annexe.

Son catalogue, évolutif selon les besoins des acheteurs publics, permet d'acquérir des cartes, étuis et postes d'émission des cartes Korrigo pour le déploiement de la billettique des transports scolaires.

La convention d'adhésion à la Centrale d'Achats Mégalis Bretagne est gratuite et sans minimum de commande.

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L. 5721-1 et suivants,

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Dinan Agglomération,

Vu la délibération n°CA-2017-026 du Conseil Communautaire du 30 janvier 2017 portant adhésion de Dinan Agglomération au syndicat mixte de coopération territoriale Mégalis Bretagne,

Vu la délibération n°CA-2020-082 du Conseil Communautaire du 7 septembre 2020 portant désignation des représentants de Dinan Agglomération au syndicat mixte de coopération territoriale Mégalis Bretagne,

Vu la délibération n°2024-33 du Comité syndical de Mégalis Bretagne du 15 novembre 2024,

Vu la délibération CA-2025-024 en date du 17 février 2025, portant approbation du renouvellement de la Convention d'adhésion Mégalis – Bouquet de services à destination de Dinan Agglomération et des communes pour la période 2025-2029.

Considérant l'opportunité pour les collectivités bretonnes d'adhérer à la Centrale d'achat Manche Numérique via le Bouquet Mégalis Bretagne.

Ainsi, considérant l'ensemble de ces éléments,

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260128-CA_2026_014-DE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- **Approuver** la convention d'accès à la Centrale d'achats Mégalis Bretagne afin de permettre d'acquérir des cartes, étuis et postes d'émission des cartes Korrigo pour le déploiement de la billettique des transports scolaires,

- **Autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document utile, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité
(Abstentions : 2)

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

A DINAN, le 28 janvier 2026

La secrétaire de séance,
Suzanne LEBRETON,

Le Président,
Arnaud LECUYER,

DINAN
AGGLOMÉRATION

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260128-CA_2026_014-DE

